



CAPL du 18 décembre 2018 : Mouvement ASR au 01/01/2019

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

L'ASR (Adaptation des Structures et du Réseau) connaît une accélération sans précédent, à tel point qu'il est permis de se demander ce qu'il restera à terme de nos services si les restructurations se poursuivent à un tel rythme.

Les directions locales se livrent en effet à une course destructrice pour satisfaire une Direction Générale soucieuse d'offrir chaque année au ministre son lot de propositions de fermetures de sites, pensant ainsi lui donner des gages d'efficacité.

Dans le même temps, notre ministre annonce la création de plus de 400 points de contacts dans toute la France. Je cite « Nous voulons remettre des services publics auprès des territoires ruraux et des quartiers difficiles ».

Retour des permanences dans des mairies ou des maisons de services aux publics de village, voire dans des bus du Trésor public. Notre ministre ne manque pas d'imagination pour reconquérir certains territoires...

Grâce à la mobilisation des élus, des collègues et diverses actions, les trésoreries de Gy et Champagny ont réussi à être sauvées.

Vous trouverez ci joint un échantillon de motions prises, soulevant une fois de plus, la dégradation de l'accès aux services publics de proximité

Malgré tout, sur le terrain, les équipes et cadres sont démotivés et font face à un manque criant de reconnaissance.

Aujourd'hui nous nous retrouvons donc pour étudier les affectations des agents et contrôleurs, affectations à double tranchant car elles permettent de répondre aux souhaits de certains mais se font au détriment d'autres postes .

Pas d'inspecteurs concernés ? Vous nous répondrez sûrement que l'affectation d'un inspecteur ALD doit juste faire l'objet d'une simple information alors que nous avons de réelles interrogations.

Les élus :

Catégorie C : Kamal Rhandour

Catégorie B : Emmanuelle Binda

Expert : Julie BOILEAU